

Newsletter

Edition: Avril & Mai 2026



FONAREV

Urgence et responsabilité



I.Édito



Patrick FATA M.,
Directeur Général du Fonarev

Chers partenaires et chers lecteurs,

La situation humanitaire actuelle marquée par des déplacements massifs de populations et la recrudescence des violences, impose une réflexion approfondie sur nos mécanismes d'intervention. L'urgence exige des réponses rapides, mais elle appelle également des solutions structurées et durables. Dans ce contexte, la solidarité appelle la responsabilité et doit se traduire en actions coordonnées, en synergies renforcées et en engagements concrets. Elle constitue le socle sur lequel repose toute réponse efficace en faveur des victimes.

Ce numéro spécial nous invite également à une réflexion profonde sur la nécessité de faire triompher la justice et la mémoire face aux tragédies qui ont marqué l'histoire de la République démocratique du Congo. Pendant plusieurs décennies, notre pays a été le théâtre de violences massives ayant causé des millions de victimes : massacres de civils, violences sexuelles, déplacements forcés de populations, enrôlement d'enfants soldats et multiples violations des droits humains. Derrière chaque statistique se trouvent des vies brisées, des familles endeuillées et des communautés profondément affectées. Face à cette réalité, le droit à la vérité ne constitue pas seulement une exigence juridique ; il représente également un devoir moral envers les victimes et les générations futures.

Le FONAREV s'inscrit résolument dans cette dynamique. À travers ses missions, notre institution œuvre à apporter des réponses adaptées. Elle contribue activement à la construction d'une mémoire nationale fondée sur la dignité humaine, le respect des droits fondamentaux et la structuration d'un dispositif pérenne au service des victimes.

II. AU CŒUR DE NOS MISSIONS

Fonarev au Katanga Business Meeting : la redevance minière au cœur des échanges



Le FONAREV a pris part au Katanga Business Meeting à Kolwezi du 21 au 22 mai 2026. Ce forum économique majeur a offert une tribune stratégique au FONAREV pour présenter ses missions, détailler le processus de réparations qu'il met en œuvre (critères d'éligibilité, mécanismes d'accompagnement), et rappeler l'importance des réparations comme levier de justice et de reconstruction sociale.

L'intervention du FONAREV a souligné l'engagement du Gouvernement à garantir le financement des mécanismes de réparation et de justice sociale, notamment à travers la mobilisation de la redevance minière. Au-delà de sa dimension fiscale, cette redevance constitue un des instruments clés pour favoriser le relèvement des victimes, restaurer leur dignité et renforcer la cohésion sociale au sein des communautés affectées par les conflits. Les entreprises minières et les opérateurs économiques ont été sensibilisés à intégrer les enjeux de paix et de droits humains dans leur responsabilité sociétale.

Renforcement des capacités de la chaîne pénale et de l'écosystème

La qualité de l'accompagnement des victimes repose sur l'expertise des professionnels qui composent la chaîne pénale. C'est dans cette optique que le FONAREV a organisé deux sessions de formation stratégiques des formateurs des membres de son écosystème à Kalemie, dans la province du Tanganyika. En rassemblant des magistrats, des greffiers, des huissiers de justice, des avocats, des officiers, des agents de police judiciaire ainsi que des membres de l'écosystème, le FONAREV a favorisé une synergie d'actions indispensable à la réussite de sa mission.

Ces formations, qui ont mobilisé au total deux cent treize participants, ont permis la maîtrise approfondie de la Loi n°22/065 tout en sensibilisant les acteurs aux principes fondamentaux de la justice transitionnelle. En investissant dans la formation des formateurs, le FONAREV insuffle une dynamique durable qui permet d'harmoniser les pratiques, d'améliorer la motivation des décisions judiciaires et de garantir une application uniforme du cadre normatif sur toute l'étendue du territoire national.



Déploiement sur le terrain : transformer les dossiers en justice effective

La quête de justice exige une présence rigoureuse sur le terrain, là où les préjudices ont été subis. C'est ainsi que le FONAREV a intensifié ses missions dans les provinces de l'Ituri et de la Tshopo, des zones où le tissu social a été profondément altéré par des décennies de conflits armés, d'émeutes populaires et de violations massives des droits fondamentaux. Dans ces provinces, les équipes ont procédé à l'analyse et relecture minutieuse des dossiers physiques des victimes désireuses de saisir les instances judiciaires, transformant les récits de souffrance en éléments de preuve juridiquement constitués. Qu'il s'agisse de répondre aux conséquences des violences intercommunautaires en Ituri ou de traiter les séquelles

des conflits historiques à Kisangani, cette étape est décisive. Elle a permis de préparer des plaintes solides, nécessaires pour saisir efficacement les instances judiciaires compétentes et accompagner les victimes jusqu'au prononcé de décisions exécutoires qui rétablissent leur dignité. Ce travail a abouti à la rédaction de 33 plaintes dont 26 plaintes dans la province de la Tshopo et 7 dans celle de l'Ituri, ces documents recensent précisément l'effectif et l'identité de chaque victime associée à ces dossiers.

Le Fonarev apporte son soutien aux victimes, dans le cadre des audiences foraines organisées et tenues par le Tribunal de Grande Instance de Yangambi



siégeant en foraine à la prison de Kisangani Il convient de signaler que ces audiences foraines ont permis d'aboutir à la condamnation de trois individus, apportant ainsi une réponse judiciaire attendue par deux cent trente trois victimes dans la province de la Tshopo.

Dans le même registre, il y a lieu de signaler que la justice ne saurait être complète si elle ne s'accompagne pas d'une réparation effective des préjudices subis.

De ce fait, le FONAREV a franchi une étape majeure dans la province du Kasai Central, en plaçant le recouvrement des dommages-intérêts au cœur de ses priorités. Par le biais de séances de travail collaboratives réunissant l'équipe du FONAREV et les greffiers d'exécution des juridictions civiles et militaires, les modalités pratiques de mise en œuvre ont été clarifiées. Cet exercice a permis d'instaurer une méthodologie claire pour l'identification des patrimoines des bourreaux, facilitant ainsi le lancement effectif du processus de recouvrement au profit de cinq cent dix-sept victimes dans la province du Kasai Central. Ces échanges, conclus par des recommandations pragmatiques, servent désormais de guide

Grand Kasai :

le partenariat entre le FONAREV et TRIAL International renforce l'accès à la justice pour les victimes

Le partenariat entre le FONAREV et TRIAL International a enregistré des résultats significatifs d'amélioration de l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles liées aux conflits ainsi que pour les victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité dans l'espace du Grand Kasai. Dans une région où de nombreuses personnes affectées continuent de faire face à d'importants obstacles judiciaires, les premières actions menées sur le terrain ont permis d'obtenir des avancées concrètes.

Plus de 2 600 victimes et membres des communautés concernées ont été sensibilisés à travers différentes activités de proximité. Ces interventions ont également facilité la collecte de témoignages et l'identification des cas nécessitant une prise en charge prioritaire.

Par ailleurs, plusieurs missions de terrain ont permis de recueillir des centaines de témoignages supplémentaires, de localiser des suspects et d'appuyer des opérations d'arrestation. Le partenariat a également contribué à des opérations d'exhumation de fosses communes, renforçant ainsi les enquêtes judiciaires en cours et la consolidation des preuves matérielles indispensables à la manifestation de la vérité.

Il convient de noter que grâce à ce partenariat, s'est tenu une audience foraine à Lukuaya dans le territoire de Luebo par le Tribunal Militaire de Garnison de Tshikapa. Ces procès portent sur de graves crimes commis lors des violences liées au mouvement insurrectionnel Kamuina Nsapu.

Quatre prévenus sont concernés par cette affaire, dont trois actuellement détenus et un autre en fuite. Ils sont poursuivis notamment pour crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, violences sexuelles liées aux conflits ainsi que pour leur participation au mouvement insurrectionnel Kamuina Nsapu survenu entre 2017 et 2018.



III. ZOOM SUR :

Le lancement du programme pilote de réadaptation fonctionnelle



Le FONAREV a lancé un projet pilote réadaptation fonctionnelle destiné aux victimes des conflits ayant subi des atteintes graves à leur mobilité. Cette initiative vise à répondre à un préjudice durable qui affecte non seulement la santé physique, mais aussi leur autonomie, leur dignité et leurs moyens de subsistance. Ce programme s'inscrit dans une approche réparatrice globale, fondée sur la reconnaissance de l'intersectionnalité des préjudices et sur la responsabilité de l'État d'apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque victime.

Pour la mise en œuvre de cette initiative, le FONAREV a envisagé un partenariat stratégique avec **Hugo Dynamics**, une société reconnue pour son expertise dans la fabrication de prothèses avancées (fibres de carbone et technologies électroniques). Cette collaboration repose sur la mise à disposition initiale de 1 000 prothèses gratuites à la RDC qui pourront être fournies aux victimes, dès lors que les conditions nécessaires à leur bonne utilisation sont remplies, notamment avec l'existence d'infrastructures nationales adaptées et de personnel qualifié. C'est ainsi que parallèlement, ce partenariat inclura la formation de personnel ressource congolaise afin de garantir à terme une autonomie nationale dans la prise en charge.

Dans sa phase initiale, le projet pilote prévoit la prise en charge de 20 victimes à Kisangani. En l'absence actuelle de personnel local formé, ces bénéficiaires seront accompagnés pour un séjour en Corée du Sud, à Séoul, pays à la pointe de la technologie orthopédique, où ils recevront leurs prothèses dans des conditions optimales et pourront, grâce à leur retour d'expérience, nous partager les leçons apprises et les bonnes pratiques visant à déployer ces initiatives réparatrices pour les victimes, sur l'ensemble du pays.



IV. PARLONS GENOCOST :

Lancement de la formation des formateurs sur le narratif GENOCOST pour l'enseignement primaire et secondaire en RDC



Les violences persistantes dans l'Est de la République démocratique du Congo, Massacres de civils, violences sexuelles à grande échelle, enrôlement d'enfants soldats, destruction des structures éducatives et élimination des autorités coutumières. Ces d'exactions s'inscrivent dans une stratégie d'occupation et de contrôle des territoires.

Derrière ces actes odieux se cache une volonté claire, affaiblir, déplacer, voire procéder à l'éradication des populations locales afin de faciliter l'exploitation des ressources naturelles. Face à l'ampleur de ces atrocités, une réponse judiciaire forte s'impose.

Parallèlement, le ciblage des activistes, des journalistes et des défenseurs des droits humains révèle une volonté délibérée de réduire au silence les témoins et d'effacer les preuves. Cette stratégie d'intimidation fragilise davantage l'État de droit et compromet les efforts de documentation des violations. Dans ce contexte, la protection de ces acteurs devient un impératif démocratique et une condition essentielle à toute quête de justice.

Au regard de la gravité et de la systématicité des actes commis, la création d'un mécanisme judiciaire international dédié, à l'image d'un tribunal pénal international pour la République démocratique du Congo, apparaît comme une nécessité. Un tel instrument permettrait de poursuivre les responsables, y compris les commanditaires, et de lutter efficacement contre l'impunité qui alimente la répétition des violences.

Plus que jamais, la situation en République démocratique du Congo doit interpeller la conscience universelle et mobiliser la communauté internationale. Il est impératif que toute la lumière soit faite sur les crimes les plus graves commis contre la paix, la sécurité et l'humanité. Le silence, l'inaction et l'indifférence ne peuvent plus être tolérés face aux souffrances endurées par des millions de Congolais. La justice, la vérité et la protection des populations civiles doivent devenir des priorités absolues afin d'ouvrir enfin la voie à une paix durable et à une reconstruction fondée sur le respect des droits humains et de la souveraineté du peuple congolais.

La Traversée

De la connaissance à la reconnaissance internationale
des génocides commis en RDC



Reconnaissance des génocides commis en RDC : la voix des victimes portée à l'international

Une rencontre consacrée à la reconnaissance internationale des génocides commis en République démocratique du Congo s'est tenue le 29 mai à Paris.

Cette initiative, baptisée « la traversée » a réuni de nombreuses personnalités issues de différents horizons autour d'un objectif commun celui de faire entendre la vérité sur les crimes de masse perpétrés en RDC et renforcer la mobilisation internationale en faveur de leur reconnaissance.

Chercheurs, scientifiques, journalistes, avocats, artistes et acteurs engagés ont participé à cet espace d'échange et de réflexion. Ensemble, ils ont partagé leurs analyses, leurs témoignages et leurs perspectives sur la nécessité de documenter les atrocités commises, d'en préserver la mémoire et de poursuivre le combat pour la justice.

Au cours des différentes interventions, les participants ont insisté sur l'importance de nommer les crimes, de reconnaître la souffrance des victimes et de lutter contre l'oubli. Ils ont également souligné que toute démarche de reconnaissance doit s'appuyer sur des

faits établis, les témoignages des victimes, des témoins et des preuves documentées avec un engagement constant en faveur de la vérité et de la justice.

Les échanges ont mis en lumière le rôle essentiel de la mémoire collective dans la prévention des violences et dans la construction d'une paix durable. Pour les organisateurs et les intervenants, la reconnaissance des crimes commis en RDC constitue une étape fondamentale pour rendre hommage aux victimes et contribuer à la lutte contre l'impunité.

Cette mobilisation s'inscrit dans une dynamique portée par les Congolais et leurs partenaires à travers le monde. Une dynamique qui vise à faire connaître l'histoire des violences ayant marqué la RDC, à honorer la mémoire des victimes et à promouvoir une reconnaissance internationale à la hauteur de l'ampleur des préjudices vécus.

À travers cette initiative, les participants ont réaffirmé leur détermination à poursuivre les efforts de sensibilisation, de plaidoyer et de transmission de la mémoire, afin que les souffrances endurées par des millions de Congolais ne soient ni ignorées ni reléguées aux marges de l'histoire.

v.voix des victimes

En juin 2000, la ville de Kisangani est devenue le théâtre d'un affrontement d'une violence inouïe entre les armées régulières du Rwanda et de l'Ouganda. Bien que ces deux nations soient étrangères, elles se sont combattues sur le sol congolais, causant la mort de centaines de civils et des milliers de blessés. C'est durant ce conflit, resté dans les mémoires sous le nom de Guerre de Six Jours, que mon destin a basculé. Touché par les bombardements, j'ai dû subir une amputation de la jambe. Pendant près de 25 ans, j'ai survécu grâce à une prothèse de fortune mal ajustée. Sur le plan médical et ergonomique, une prothèse inadaptée entraîne souvent des douleurs lombaires chroniques, des lésions cutanées au niveau du moignon et une fatigue musculaire accrue due à une compensation posturale.

Grâce au programme de prise en charge médicale urgente mis en place par le FONAREV, j'ai parcouru plus de 12300 Km de Kinshasa à Seoul à la Corée du Sud, pays à la pointe de la technologie orthopédique. Après deux décennies de mobilité réduite, je bénéficie d'une prothèse biotechnique sur mesure.



Adida K.
Victime de crime de guerre

Lors de la guerre de six jours qui opposait l'armée rwandaise à celle d'Ouganda. Ces affrontements, enracinés dans des rivalités ethniques et des luttes pour le pouvoir, entraînaient des répercussions dévastatrices sur les vies des civils.

Après trois jours de combats acharnés, les maigres provisions que nous avions étaient épuisées. Dans un acte de bravoure, ma femme s'est portée volontaire pour aller chercher de la nourriture, consciente du danger qui l'entourait. Malheureusement, elle a été capturée par des soldats. Ce qui s'est ensuivi fut un cauchemar : elle a été sauvagement violée par douze militaires. Ce moment a marqué un tournant tragique dans ma vie, me laissant détruit et inconsolable.



Nasema Patrick.
Victime de crime de guerre

VI. BON À SAVOIR

Qui sont les victimes incluses dans le mandat du FONAREV ?

Au regard de l'article 5 de la loi n°22/065 du 26 décembre 2022, les personnes prises en charge sont :

1. Les victimes de violences sexuelles liées aux conflits ;
2. Les victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité ;
3. Les victimes de tortures et de tout dommage ayant entraîné ou non une invalidité en temps de conflits ;
4. Les personnes qui, en période de conflit, ont connu des actes de pillages, de destruction de leurs biens meubles ou immeubles.



« Nous avons le pouvoir de changer les choses, en œuvrant pour un avenir plus juste pour tous et en veillant à ce que les victimes ne se retrouvent plus jamais seules.


(Allocution au Brunch avec la presse) 



Joelle Itshutshu Mpetshi
Directrice de Communication Fonarev



« Des centaines de milliers, des millions de femmes et d'enfants du monde entier souffrent de persécutions et de violences. Tous les jours, nous voyons des centaines de femmes et d'enfants d'Afrique et d'ailleurs devenir la cible de massacres et un combustible pour les guerres, sans que personne ne bouge pour les aider ou demander des comptes à ceux qui commettent ces crimes. »

(Allocution à la remise du Prix Nobel) 



Nadia Murad,
Activiste et Prix Nobel de la Paix 2018

Agir ensemble pour les victimes !



FONAREV

Newsletter

Edition: Avril 2026



Fonarev RDC

**PLUS
JAMAIS
SEULS !**

Avril & Mai 2026